



<http://liguelorrainelutte.over-blog.fr>

## **REGLEMENT REGIONAL DES SELECTIONS 2011-2012**

**Adopté lors de la réunion du Comité Directeur de la ligue de Lorraine de lutte du 21 décembre 2011**

### **RAPPEL DU REGLEMENT FFL DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS 2011-2012**

#### **Règlement des championnats régionaux - Quotas de qualification (page 13)**

Les comités régionaux composent la sélection régionale pour les championnats de zone ou les championnats de France parmi les lutteurs ayant participé au championnat régional, tout en respectant les quotas de qualifiés (surclassés compris dans les quotas).

Pour les championnats de Zone (minimes/cadets) :

- Le championnat régional est qualificatif aux championnats de Zone.
- Les comités régionaux peuvent qualifier un maximum de 4 lutteurs par catégorie d'âge et de poids.

Pour les championnats de France de lutte féminine (min à sen) et juniors hommes :

- Le championnat régional est qualificatif aux championnats de France.
- Les comités régionaux peuvent qualifier un maximum de 4 lutteurs par catégorie d'âge et de poids.

Pour les championnats de France de lutte seniors hommes :

- Le championnat régional est qualificatif aux championnats de France.
- Les comités régionaux peuvent qualifier un maxi de 3 lutteurs par catégorie de poids.

#### **Sur-classement de catégorie d'âge (page 11)**

- Les lutteurs juniors peuvent lutter en senior sans condition de sur-classement.
- Le sur-classement est réservé aux lutteurs(ses) benjamins 2, minimes 2 et cadets 2, ayant des aptitudes avérées selon un cadre technique FFL chargé d'effectuer la demande de sur-classement en utilisant le formulaire en annexe 2.
- Le sur-classement des benjamins n'est pas autorisé en lutte gréco-romaine.
- Le sur-classement de catégorie d'âge est autorisé uniquement après l'accord du médecin fédéral et du Directeur Technique National.

#### **Hors quotas (page 11)**

A la sélection régionale ou de zone, viennent s'ajouter les lutteurs « hors quotas » remplissant l'une des conditions suivantes :

- Les 2 premier(e)s aux championnats de France seniors de la saison précédente sont qualifiés d'office.
- Sélection en équipe de France au moment d'une phase qualificative au championnat de France (qualifié hors quota pour le niveau supérieur).
- Sportifs de haut niveau « Elite », sont directement qualifiés au championnat de France senior.
- Choix du DTN à titre exceptionnel.

## **Nationalité (page 10)**

A partir de la catégorie d'âge junior 2, les lutteur(se)s en possession d'une licence FFL notifiée « Etranger » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux et championnats de France.

## **Licence et passeport FFL (page 8)**

- Maîtrise jaune minimum + passeport pour les championnats régionaux.
- Maîtrise orange minimum + passeport pour les championnats de zone et de France.
- En cas de non présentation du passeport, une consultation de la base de données des licences pourra être effectuée avant la fin de la pesée, auprès du responsable de compétition, moyennant une pénalité financière préalable de 16 € par lutteur.

## **CRITERES REGIONAUX DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE ZONE ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2011-2012**

Tout lutteur ou toute lutteuse qui ne participera pas au championnat régional ne pourra pas prétendre à une sélection à l'échelon supérieur sauf exceptions prévues par le présent texte.

### **I - Sélection aux championnats de la Zone Est de lutte libre et de lutte gréco-romaine (minimes, cadets)**

I-1. Le championnat régional est obligatoire pour pouvoir accéder au championnat de la Zone Est sauf exceptions (voir I-3).

I-2. Le nombre de qualifiés par catégories d'âge et de poids est de quatre moins le nombre de qualifiés d'office (voir I-3).

I-3. Les lutteurs qui sont en Pôle (Espoir ou France) ou qui figurent sur la liste des sportifs de haut-niveau (catégories « jeune » et « senior » uniquement) sont exemptés de championnat régional et sont intégrés dans le quota à condition que leur demande de qualification intervienne avant la tenue du championnat régional en spécifiant la catégorie d'âge et la catégorie de poids.

I-4. Aucun changement de catégorie de poids vers la catégorie de poids inférieure ne peut être pris en compte. Une qualification dans la catégorie de poids supérieure peut être validée à condition que le quota de quatre lutteurs qualifiés ne soit pas atteint.

### **II – Sélection aux championnats de France juniors et aux championnats de France de lutte féminine (minimes à seniors).**

II-1. Le championnat régional est obligatoire pour pouvoir accéder au championnat de France sauf exceptions (voir II-3).

II-2. Le nombre de qualifiés par catégories d'âge et de poids est de quatre moins le nombre de qualifiés d'office (voir II-3).

II-3. Les lutteurs qui sont en Pôle (Espoir ou France) ou qui figurent sur la liste des sportifs de haut-niveau (catégories « jeune » et « senior » uniquement) sont exemptés de championnat régional et sont intégrés dans le quota à condition que leur demande de qualification intervienne avant la tenue du championnat régional en spécifiant la catégorie d'âge et la catégorie de poids.

II-4. Une qualification dans la catégorie de poids inférieure ou supérieure peut être validée à condition que le quota de quatre lutteurs qualifiés ne soit pas atteint.

### III – Sélection aux championnats de France seniors hommes.

III-1. Le championnat régional est obligatoire pour pouvoir accéder au championnat de France sauf exceptions (voir III-4).

III-2. Le nombre de qualifiés par catégories d'âge et de poids est de trois moins le nombre de qualifiés d'office (voir III-3).

III-3. Les lutteurs qui sont en Pôle (Espoir ou France) ou qui figurent sur la liste des sportifs de haut-niveau (catégories « jeune » et « senior » uniquement) sont exemptés de championnat régional et sont intégrés dans le quota à condition que leur demande de qualification intervienne avant la tenue du championnat régional en spécifiant la catégorie d'âge et la catégorie de poids.

III-4. Une qualification dans la catégorie de poids inférieure ou supérieure peut être validée à condition que le quota de trois lutteurs qualifiés ne soit pas atteint.

### LISTE DES QUALIFIES DIRECTS DANS LE QUOTA REGIONAL

#### Championnats de la Zone Est

DIEDA Matthias (Lorquin) poids? (Pôle Espoir de Besançon)  
ADJOUAD Arilès (Stiring-Wendel) poids? (Pôle Espoir de Font-Romeu)  
BAUDIN Sonia (Maizières les Metz) poids? (Pôle Espoir de Font-Romeu)  
TANTINI Anthony (Maizières les Metz) poids? (Pôle Espoir de Font-Romeu)

#### Championnats de France junior de lutte libre

OSMANI Enis (Stiring-Wendel) poids? (Pôle France de Ceyrat et liste SHN jeune)  
SOUGTANI Smail (Stiring-Wendel) poids? (Pôle France de Ceyrat et liste SHN jeune)  
BOUADAM Jordan (Sarreguemines) 96 kg (Pôle France de Dijon et liste SHN senior)

#### Championnats de France junior de lutte gréco-romaine

OZAY Yacin (Sarreguemines) poids? (liste SHN jeune)  
GUENDEZ Amine (Sarreguemines) poids? (liste SHN jeune)

#### Championnats de France senior de lutte gréco-romaine

BUISSON Eric (Sarreguemines) 66 kg (liste SHN senior)

#### Championnats de France senior de lutte libre

ITAEV Said (Sarreguemines) 84 kg (liste SHN senior)

### LISTE DES QUALIFIES DIRECTS HORS QUOTA REGIONAL

#### Championnats de France senior de lutte libre

FATAH Hamza (Sarreguemines) 55 kg (2<sup>ème</sup> au championnat de France 2011)  
EDDOUH Fethy (Sarreguemines) 96 kg (champion de France 2011)  
BOUADAM Jordan (Sarreguemines) 120 kg (champion de France 2011)

#### Championnats de France senior de lutte gréco-romaine

HASSLI Alain (Sarreguemines) 74 kg (champion de France 2011)  
XHAFI Qazim (Maizières les Metz) 74 kg (2<sup>ème</sup> au championnat de France 2011)  
SZCZEPANIAK Yannick (Sarreguemines) 120 kg (champion de France 2011)

#### Championnats de France senior de lutte féminine

SELLOUM FATAH Meryem (Sarreguemines) poids? (liste SHN élite)